

**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
REPUBLICQUE FRANCAISE
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE
CANTON DE TAVERNY**

* * * *

COMMUNE DE FREPILLON

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
En date du 4 décembre 2008**

L'an deux mil huit, le quatre décembre à 21 heures, les membres du Conseil municipal légalement et individuellement convoqués le vingt-cinq novembre 2008, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Bernard TAILLY, Maire.

Présents :

Bernard TAILLY (*Maire*)

Yves GITTON, Michelle TORTOSA, Jean BENITEZ DE LUGO, Patricia ZEISS (*maires adjoints*)

Martine BERNARD, Cédric CHEVROLLIER, Jean-Pierre DUCHESNE, Micheline MAINGUET, Roger MIGNOT, Claude MOUGIN, Bernard PAUTET, Patricia POIZAC, Monique RISCH, Nathalie VOLTZ POUILLE, Chantal WALTER, (*conseillers municipaux*)

Représentés par pouvoir :

Dominique BERNARD, pouvoir donné à Chantal WALTER
Raynald BEAUFILS, pouvoir donné à Monique RISCH

Absent excusé :

Dominique COUDRAY

Secrétaire de séance : Nathalie VOLTZ POUILLE

La séance est ouverte à 21 h 00 sous la présidence de Bernard TAILLY.
Il est procédé à l'appel des Conseillers.
Le compte-rendu de la séance du 23 octobre 2008 est adopté à l'unanimité.

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1. Réactualisation des tarifs des services communaux

Rapporteur : Yves GITTON

Il est rappelé aux membres du Conseil municipal que les tarifs des services publics communaux sont réactualisés chaque année au 1^{er} janvier.

Au 1^{er} novembre 2008, le chiffre de l'inflation connu est de 3,16 % sur un an.

À l'unanimité, les tarifs ci-dessous sont adoptés avec effet au 1^{er} janvier 2009.

	2008 (en €)	2009 (en €)
SALLE DES FETES		
Garantie par chèque	300,00	300,00
Location de la salle de 8h00 à 22h00	400,00	412,00
Location de la salle de 8h00 à 1h00	750,00	774,00
Location de la salle 2 jours consécutifs (de samedi 8h00 à dimanche 22h00)	1 000,00	1 032,00

Location de vaisselle, l'armoire de 50 personnes <i>y compris l'intervention du personnel pour le lavage seul</i>	150,00	155,00
Dito pour les associations	75,00	77,00
Vacation de régisseur	200,00	206,00
TARIFS DIVERS		
Place de marché pour les occasionnels le mètre linéaire	2,10	2,20
Droit de place – vente occasionnelle	104,00	107,00
Droit de place hebdomadaire au semestre	177,00	182,60
Concession cimetière trentenaire	364,00	375,00
Concession cimetière 60 ans	728,00	751,00
Vacation de police	11,10	11,45
Taxe débits de boisson	83,00	85,60
Taxe de raccordement au réseau d'assainissement	1000,00	1000,00
Redevance assainissement par m3 d'eau	0,42	0,42
Bourses communales	139,00	143,00
Sacs déchets verts par 20	3,00	3,00

1.2. Dissolution du syndicat mixte d'études et de réalisation du contrat régional des deux vallées

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire a été saisi d'un courrier de Monsieur le Préfet en date du 22 octobre 2008, relatif à la dissolution du syndicat. Ce dernier avait été créé en 1981, il avait notamment permis pour Frépillon, la réhabilitation de l'église.

Considérant que depuis plus de 10 ans le syndicat n'a plus d'activités, le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la dissolution du SMERCR2V et accepte le reversement par le syndicat de 72,01 € au profit de la commune.

2. URBANISME - ENVIRONNEMENT

2.1. Acquisition à titre gratuit de la parcelle AD 251

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit aujourd'hui de régulariser une situation qui avait été entérinée par le Conseil municipal du 2 juin 2005, d'accepter à titre gratuit une bande de terrain de 22 m² désormais cadastrée AD 251 située au 30 rue de Méry et destinée à l'élargissement du trottoir ; cette nouvelle délibération faisant suite au document d'arpentage.

2.2. Participation de la commune à l'OPAH

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes en charge du dossier a fait effectuer une étude pré opérationnelle.

Celle-ci a montré la nécessité d'entrer dans la phase opérationnelle.

La commune de Frépillon peut être amenée à réaliser des travaux pour lutter contre l'insalubrité, c'est pourquoi, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention multipartite et d'approuver la participation de la commune à l'OPAH à hauteur de 1 € par habitant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2.3. Délibération contre les vols de nuit

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire propose que le Conseil municipal prenne une position contre les vols de nuit. Cette délibération, à l'origine d'associations d'élus et riverains préconise un arrêt des vols de nuit.

Par 16 membres pour, 1 abstention, 1 vote contre, la délibération est adoptée.

2.4. Demande de préemption auprès de la SAFER parcelles A 380-A2144

Rapporteur : Monsieur le Maire

La SAFER a informé la mairie de la vente d'une parcelle située Chemin du rû à un prix anormalement élevé. Ce bien se situant dans le site classé de la Vallée de Chauvry présente un intérêt certain pour la commune.

Le Conseil municipal décide donc à l'unanimité de préempter au prix de 1,50 € le m² soit 559,50 m².

3. FINANCES

3.1. Décision modificative n°2 ateliers locatifs

Rapporteur : Yves GITTON

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire de procéder au virement d'un montant de 4 700 € de l'article 61522 à l'article 023 de la section fonctionnement du budget ateliers locatifs. Cette opération est nécessaire en vue de restituer les dépôts de garantie aux locataires partants.

3.2. Concours du receveur municipal – attribution d'indemnité

Rapporteur : Yves GITTON

En application des textes en vigueur, il est d'usage de verser au trésorier de la commune une indemnité au titre de son activité de conseil. Monsieur COM admis à faire valoir ses droits à la retraite est remplacé par Madame BOUDET.

Le Conseil municipal à l'unanimité, adopte le principe de versement au taux de 100 % de l'indemnité de conseil à Madame Line BOUDET.

3.3. Versement indemnité de conseil année 2008

Rapporteur : Yves GITTON

Monsieur GITTON propose que soit versée une indemnité de 198,57 € à Monsieur COM correspondant au 1^{er} trimestre de l'année et 595,772 € à Madame BOUDET pour le 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} trimestre.

À l'unanimité, la délibération est adoptée.

4. QUESTION DIVERSES

4.1. Provisions budget assainissement

Rapporteur : Yves GITTON

Monsieur le Maire adjoint expose la demande faite par la trésorerie de procéder à la régularisation de provisions constituées pour des réparations. Celles-ci étant devenues sans objet, le Conseil municipal à l'unanimité, en décide l'annulation.

Monsieur le Maire précise que cette opération est purement comptable

4.2. Décision modificative n°1 budget assainissement

Rapporteur : Yves GITTON

Considérant la nécessité de reprendre les provisions, le Conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à procéder à un virement de crédit d'un montant de 167 963,30 € de la section fonctionnement. Cette opération ne modifie pas l'équilibre du budget.

L'ordre du jour est épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 22 h 10.
